



Arret versement pension alimentaire

Par Wolfen38

Bonjour,

Mon fils en garde chez mon ex-femme a 19 ans et vient de signer un CDI a temps plein.

J'ai donc envoyé une demande d'arrêt de pension au tribunal, signée par mon ex-épouse (accord amiable), et je reçois un courrier annonçant une audience dans plus de 3 mois.

Sur le courrier que l'on a signé tous les 2 on a stipulé un arrêt de pension au 1/10, dois je continuer de payer jusqu'à l'audience ou pas ?

Merci.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Puisque vous êtes d'accord sur l'arrêt, vous ne courrez que peu de risque à cesser de payer.

Au pire le juge vous demandera de payer ce qui manque.

Et si vous continuez, vous seriez en droit de demander le remboursement, ce qui pourrait être délicat pour votre fils.

Un CDI commence en général par une période d'essai. Il est rare mais pas impossible que ce CDI se termine prématurément. Restez vigilant.

Par Wolfen38

Merci pour votre réponse